

# LE PROGRAMME DE SALUBRITÉ À LA FERME ET LE PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX *ÉLEVÉ PAR UN PRODUCTEUR CANADIEN :* PROCÉDURES DE RÉGIE D'ÉLEVAGE

---

## Version 6.0

Ces Procédures de régie d'élevage (PRE) doivent être mises à jour chaque fois qu'un changement est apporté et, au minimum, une fois par année. Lorsque les PRE sont révisées ou qu'un changement est apporté, une signature et la date doivent être inscrites ci-dessous. Le personnel de la ferme (producteur, gestionnaire) qui a participé à l'élaboration ou à l'examen des PRE doit signer ci-dessous et inscrire la date.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ mois/année

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ mois/année

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ mois/année

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ mois/année

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ mois/année

Notez les déviations des PRÉ dans le tableau des déviations sur les Registres propres aux troupeaux avec la raison derrière la déviation et les actions correctives prises pour corriger celle-ci.

# DOSSIER SUR LA FORMATION DE PSAF ET PSA

- (1) Demander à chaque employé de la ferme d'attester par sa signature apposée et la date inscrite qu'il a pris connaissance au *Élevé par un Producteur Canadien* programme de salubrité à la ferme (PSAF), Programme de soins aux animaux (PSA) et le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulets à griller, ainsi que de vos Procédures de régie d'élevage (PRE) et qu'il les comprend. Une mise à jour s'impose chaque fois que les PRE sont mises à jour. Le personnel de service (p.ex. représentant de la meunerie, l'équipe du couvoir, l'équipe d'attrapeurs) et le membre du personnel de la ferme (p.ex. éleveur ou gestionnaire de la ferme qui a signé à la première page des PRE) ne sont pas requis de signer le dossier de formation.

Nom	Signature	Date

- (2) Indiquez toutes les autres formations reçues par les employés de la ferme en matière de biosécurité ou de salubrité des aliments et/ou de soins aux animaux (y compris l'euthanasie) :

Nom	Formation	Date

# LE PROGRAMME DE SALUBRITÉ À LA FERME



# CHAPITRE 2 : CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA FERME

## A) Contrôle de l'accès à la zone d'accès contrôlé (ZAC)

- (1)  Il est possible de consulter un plan de la ferme qui indique la disposition du terrain, des bâtiments agricoles ainsi que l'emplacement de la ZAC et de la ZAR.
- (2) Indiquez à qui vous fournissez le diagramme de la ferme (s'il y a lieu) :

- (3)  Une pancarte ou une  barrière physique sert à préciser l'entrée de la ZAC.
- (4) Indiquez l'emplacement de l'aire de stationnement désignée pour les visiteurs (s'il y a lieu) :

- (5) Indiquez toute mesure précise de biosécurité imposée aux véhicules des fournisseurs qui entrent dans la ZAC :

## B) Contrôle de l'accès à la zone d'accès restreint (ZAR)

- (1)  Une pancarte à l'entrée de la ZAR précise que la zone est restreinte.
- (2)  Les portes ainsi que les autres points d'entrée au poulailler sont verrouillés (pendant la période de croissance et entre les élevages après le nettoyage du poulailler).
- (3)  Indiquez le type de barrière ou de délimitation servant à démarquer la ZAC de la ZAR dans chaque poulailler :

- (4) Indiquez les mesures de biosécurité prévues à l'intention des employés du poulailler qui entrent dans la ZAR :

- Bottes réservées à un poulailler ou bottes jetables;
- Vêtements ou survêtements spécifiques au poulailler;
- Vêtements spécifiques à la ferme (p. ex. les vêtements portés dans le poulailler ne sont pas portés ailleurs);
- Vêtements ou survêtements portés sur les fermes sous la même gestion;
- Chapeaux/bonnets;
- Masques;
- Désinfection des mains (à l'aide de  savon et eau ou  désinfectant à mains);
- Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur :

(5) Indiquez les mesures de biosécurité prévues à l'égard des fournisseurs/visiteurs pénétrant dans la ZAR :

- Bottes réservées au poulailler ou bottes jetables;
- Survêtement spécifique au poulailler ou spécifique à la ferme;
- Chapeaux/bonnets
- Masques;
- Désinfection des mains (à l'aide  d'eau et de savon ou  de désinfectant à mains;
- Les fournisseurs/visiteurs doivent signer un registre;
- Les visiteurs sont accompagnés par le propriétaire ou un employé qui s'assure du respect de la biosécurité;
- Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur :

- Y a-t-il des exceptions à la liste des fournisseurs/visiteurs qui doivent se plier aux protocoles ci-dessus?

- Si le détassement à lieu, quelles mesures sont prises par l'équipe d'attrapeurs pour réduire le risque associé à cette activité? (S'il y a lieu)

(6) Indiquez les mesures visant à éviter la contamination croisée dans le cas où des travailleurs agricoles sont en contact avec d'autres exploitations avicoles qui ne relèvent pas de la même administration :

- Désinfection des mains avant d'entrer dans la ZAR;
- Changement de vêtements avant d'entrer dans votre ZAR ou  des survêtements sont portés dans la ZAR;
- Changement de bottes avant d'entrer dans votre ZAR;
- Une douche est requise entre la visite de chaque ferme;
- Délais de \_\_\_\_ heures ou \_\_\_\_ jours avant de pénétrer dans votre ZAR;
- Autres :

(7) Définissez votre protocole pour l'introduction d'équipement dans la ZAR après le nettoyage et la désinfection du poulailler ou lorsque des oiseaux sont présents dans la ZAR :

- Inspection visuelle de l'équipement pour y détecter des matières organiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de matière organique visible; que tout équipement avec de la matière organique visible est nettoyé (et désinfecté)
- Tout l'équipement est nettoyé et désinfecté;
- L'équipement provenant d'une autre ferme est nettoyé et désinfecté.
- Autres :

(8) Si votre poulailler fonctionne en continu, indiquez vos protocoles permettant de limiter la contamination croisée entre les oiseaux d'âges différents :

- Déplacement des personnes des oiseaux les plus jeunes vers les oiseaux les plus âgés;
- Protocoles de biosécurité distincts pour chaque ZAR;
- Indiquez toutes autres mesures de biosécurité en vigueur :

(9) Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur dans votre entreprise visant les personnes ou l'équipement entrant dans la ZAR :

### C) Lutte antiparasitaire

(1) Analyse de la situation relative aux parasites : évaluer les problèmes de parasites dans votre entreprise au cours de l'année précédente (aucun, quelques-uns, plusieurs) :

	Aucun	Quelques-uns	Plusieurs
Rongeurs			
Oiseaux sauvages			
Mouches			
Ténébrions			
Autres parasites			

(2) Cochez les cases correspondant au programme de lutte antiparasitaire en vigueur dans votre entreprise :

- Élimination de la végétation, de l'équipement et des débris à proximité des poulaillers;
- Les aliments renversés sont nettoyés immédiatement;
- Le poulailler est maintenu en bon état pour réduire le nombre de rongeurs;
- Des mesures sont prises pour empêcher les oiseaux sauvages d'entrer dans le poulailler;
- Des mesures sont prises pour empêcher les animaux domestiques (p. ex. chats et chiens) d'entrer dans la ZAR;
- Les endroits favorables à l'accumulation d'eau stagnante sont nivelés

(3) Indiquez les mesures de lutte à l'égard des oiseaux sauvages :

(4) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des mouches :

(5) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des rongeurs :

(6) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des ténébrions :

(7) Indiquez d'autres mesures de lutte antiparasitaire en vigueur dans l'exploitation agricole :

- (8)  Il n'y a pas de sauvagine domestique sur la ferme, ou;  
 Toute sauvagine domestique n'est pas permise dans la ZAC et est clôturée.

---

## CHAPITRE 3 : ALIMENTATION ET EAU

---

### A) Aliments achetés à l'extérieur

- (1)  Votre meunerie a fourni une attestation écrite de son adhésion à un programme de salubrité des aliments;
- (2) Un échantillon de chaque livraison est conservé  à la ferme ou  à la meunerie;
- (3)  Un échantillon de tout ingrédient (p. ex. blé) ajouté à un aliment acheté est conservé à la ferme.
- (4)  Les bons de livraisons de moulée sont gardés pour chaque livraison à la ferme

### B) Préparation des aliments à la ferme

- (1) Décrivez votre programme de contrôle des aliments préparés à la ferme qui comprend :  
Un contrôle périodique de l'efficacité du mélangeur pour assurer le mélange adéquat des aliments (indiquez la fréquence, p. ex. tous les six mois, ainsi que la méthode utilisée et conservez les résultats dans vos dossiers) :

Procédures permettant l'ajout aux aliments de la quantité nécessaire d'ingrédients, notamment :

- Le calibrage périodique du système de mesurage (si l'on utilise un broyeur-mélangeur volumétrique, tel qu'un broyeur-mélangeur-doseur);
- La vérification périodique de la balance du mélangeur (si l'on a recours à un mélangeur gravimétrique);
- La vérification périodique de la balance à médicaments;
- Décrivez la fréquence/autres :

Marche à suivre pour le nettoyage de l'équipement à mélanger, notamment :

- nettoyage à l'aspirateur  nettoyage au balai  lavage
- rinçage  production séquentielle des aliments
- décrivez le processus/autres :

- Vérification périodique du contenu des échantillons d'aliments (les résultats sont conservés dans les dossiers).
- Un registre sur la moulée mélangée à la ferme est conservé dans les dossiers
- Un registre des ingrédients qui composent les aliments (recette de moulée) est conservé dans les dossiers.
- Un échantillon de la moulée est gardé pour 14 jours après l'abattage

### **C) Manutention des aliments**

- (1)  Tous les silos de la ferme sont identifiés.
- (2) Indiquez la fréquence d'inspection des silos pour détecter l'accumulation d'aliments (croûtage) ou la présence de rouille :

- (3) Indiquez les mesures de contrôle utilisées dans le cas de médicaments assujettis à une période de retrait :

- Système à deux silos;
- Emploi d'un maillet en caoutchouc pour frapper les parois du silo.
- Autres mesures de contrôle :



(4) Que faites-vous des aliments restants?

Conservation dans un silo jusqu'au prochain élevage; Indiquer le numéro du silo :

\_\_\_\_\_

Conservation dans des sacs jusqu'au prochain élevage;

Transfert vers un autre poulailler sur le même site;

Transfert vers une autre ferme à l'extérieur;

Retour à la meunerie

#### **D) Source d'approvisionnement en eau**

(1) Indiquez quelle est votre source d'alimentation en eau :

Aqueduc municipal

Puits

Eau de surface (p. ex. lac);

Autre :

\_\_\_\_\_

(2) Indiquez le type de traitement utilisé à la ferme (indiquez le type de produits chimiques et la fréquence d'utilisation);

Pendant la croissance : \_\_\_\_\_

Entre les élevages : \_\_\_\_\_

pH de l'eau : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(3) Si l'eau est traitée durant l'élevage du troupeau, indiquez la méthode, à quel endroit et la fréquence de vérification de la concentration des produits de traitement de l'eau.

(4)  Indiquez où les échantillons annuels d'analyse de l'eau sont prises :

(5)  Les résultats des analyses annuelles de l'eau sont conservés dans les dossiers et les mesures correctives sont appliquées au besoin :

# CHAPITRE 4 : NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

## A) Méthodes de nettoyage et de désinfection

- (1) Décrivez la méthode de nettoyage et de désinfection que vous utilisez dans votre poulailler ou celle utilisée par l'équipe de nettoyage :

- (2) Si le nettoyage et la désinfection sont confiés à une entreprise, joignez le contrat à la fin de la présente section ou inscrivez :

Nom de l'entreprise de nettoyage : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

## B) Gestion du fumier

- (1) Décrivez votre plan de gestion du fumier :

- (2) Quand ciblé vous l'enlèvement de votre fumier après l'expédition des poulets (jours)?

\_\_\_\_\_

## C) Équipement

- (1) L'équipement utilisé durant le nettoyage est :

- Seulement utilisé sur la ferme, ou  
 Utilisé sur différentes fermes. Si oui, indiquer quelle méthode de contrôle est utilisée pour prévenir la contamination croisée entre les fermes :

## CHAPITRE 5 : POUSSINS

---

### A) Couvoir

- (1) Indiquez le numéro d'enregistrement fédéral du couvoir : \_\_\_\_\_
- (2)  Vous avez fourni une confirmation écrite attestant que votre couvoir a reçu l'agrément par l'ACIA de l'adhésion aux principes de l'HACCP.

## CHAPITRE 6 : MÉDICAMENTS ET PRODUITS CHIMIQUES

---

### A) Médicaments

- (1) Décrivez les méthodes auxquelles vous avez recours pour choisir les médicaments à utiliser pour votre troupeau :

- (2)  Tous les médicaments sont consignés sur le Registres propres aux troupeaux
- (3) Décrivez la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur :

- (4)  Les médicaments servant à traiter une maladie ou des symptômes sont notés sur la Feuille d'information sur le troupeau.
- (5)  Les médicaments sont conservés dans leur emballage d'origine avec l'étiquette ou  
 l'information contenue sur l'étiquette est transcrite dans un dossier sur la moulée

### B) Agents nettoyants, désinfectants et autres produits chimiques

- (1)  Les produits chimiques utilisés sur la ferme sont homologués pour les bâtiments à l'usage des animaux de ferme et utilisés selon les directives.
- (2)  Les produits chimiques sont entreposés dans un endroit distinct de celui servant à entreposer les médicaments ou les aliments.
- (3)  Tous les contenants de produits chimiques sont étiquetés et affichent le nom du produit et la concentration (si différente de l'originale).

## CHAPITRE 7 : PÉRIODE DE CROISSANCE

---

### A) Système d'alarme :

(1) Décrivez votre système d'alarme :

(2) Décrivez quelle(s) mesure(s) vous prenez pour réduire la contamination résultant de la période de jeûne :

- Vérification auprès de votre transformateur sur les directives concernant la période de jeûne
- Période de jeûne entre 6 à 10 heures avant l'éviscération
- Un acide organique est ajouté à l'eau des poulets durant la période de jeûne
- Autre :

## CHAPITRE 8 : GESTION DES MALADIES

---

### A) Reconnaissance des maladies

(1) Indiquez la fréquence quotidienne des vérifications du troupeau : \_\_\_\_\_

(2) Indiquez quelle situation motive le recours au vétérinaire :

- Lorsqu'il s'agit d'un niveau non expliqué de mortalité ou de morbidité élevée.  
Indiquez le taux de mortalité précis qui sert de déclencheur (s'il y a lieu) :
- Autres:

\_\_\_\_\_

### B) Mortalités

(1)  Un registre quotidien des mortalités est conservé pour chaque troupeau.

(2) Indiquez votre protocole d'élimination des oiseaux morts

(3)  Les employés se lavent les mains après avoir ramassé les oiseaux morts.

### C) Protocoles d'intervention en cas de maladie

Lorsque l'on soupçonne une maladie contagieuse ou qu'un vétérinaire vous le confirme, des mesures d'intervention d'urgence ou de quarantaine sont mises en place. Ce protocole entre en vigueur dans les cas de maladies soupçonnées ou confirmées sur votre ferme ou à proximité de celle-ci.

- Verrouillez les poulaillers en tout temps et inscrivez dans un registre des visiteurs toutes les entrées et les sorties de la ferme, sans vous limiter à la ZAR.
- Bloquez l'entrée de la ZAC (à l'aide d'une barrière ou d'une corde/chaîne, d'un tracteur, etc.) pour éviter la circulation non-essentiel.
- Informer votre office provincial.
- Réduisez au minimum la circulation qui entre et sort de la ferme (ZAC et ZAR), y compris par les membres de la famille. Dans la mesure du possible, intervenez par des méthodes sans contact comme le téléphone, le télécopieur ou le courriel.
- Éliminez ou retardez toutes les activités qui pourraient servir de vecteur à la propagation de la maladie. Évitez les contacts directs avec les entreprises avicoles de l'extérieur ou leur personnel.
- Ne visitez pas d'autres fermes et évitez de visiter des endroits de rassemblement communs, tels que les cafés locaux ou les réunions publiques.
- Reportez ou réduisez toutes les visites de service ou les autres visites à la ferme. Consultez votre liste de contacts en cas d'urgence et faites preuve d'une grande prudence lorsque vous autorisez une visite essentielle par des fournisseurs d'intrants ou des fournisseurs de services.
- Les personnes qui pénètrent dans la ZAC doivent porter des bottes jetables (ou se servir de bains de pieds) ainsi que des combinaisons jetables pendant leur séjour sur la ferme. Les fournitures jetables doivent rester sur la ferme après leur utilisation. Il est recommandé de procéder à la désinfection ou à un lavage vigoureux des mains à l'eau chaude et au savon avant d'entrer et de sortir.
- Les véhicules qui entrent dans la ZAC devraient passer par une station de lavage avant la visite à la ferme. Il est important de traiter au désinfectant les pneus et l'intérieur des ailes (à l'entrée et à la sortie). L'intérieur de la cabine du camion, y compris, par exemple, le plancher, les tapis, les pédales, le volant, le bras de vitesse et les poignées de portières devraient également être désinfectés.
- Les membres de la famille qui s'adonnent à des activités à l'extérieur de la ferme, notamment pour le travail ou les études devraient éviter d'aller au poulailler. Ils devraient éviter le contact avec d'autres espèces à plumes (y compris les animaux de compagnie). Il importe d'adhérer à des protocoles de biosécurité rigoureux afin de minimiser les risques.
- Assurez la gestion du troupeau avec un nombre limité de personnes. Utilisez des vêtements fraîchement lavés et des bottes pour chaque poulailler. Assurez-vous qu'aucune pièce d'équipement n'entre ou ne sort de la zone à moins d'être nettoyée en profondeur et désinfectée. Il est également recommandé de se désinfecter ou de se laver les mains vigoureusement avec de l'eau chaude et du savon avant de quitter le poulailler.
- L'entrée des poulaillers devrait être nettoyée et désinfectée quotidiennement.

- Les oiseaux morts devraient être confinés à la ferme jusqu'à ce que les détails de la situation soient connus. Suivez les bonnes pratiques de compostage ou de congélation et assurez-vous qu'aucun animal sauvage ou domestique n'a accès aux oiseaux morts.
- Les poulets morts sont gardés dans des contenants hermétiques avant d'être transportés vers leur site d'entreposage et, s'ils sont transportés à l'extérieur de la ferme, ils doivent également être transportés dans des contenants hermétiques.
- Planifiez bien la méthode d'élimination des ordures de manière à vous assurer de traiter avec prudence les matières produites à la ferme et d'en assurer le contrôle jusqu'à ce que la situation soit rétablie.
- Si la maladie se déclare dans votre voisinage, observez les variations de la consommation des aliments et de l'eau ainsi que les signes d'anomalies. Observez votre troupeau et déclarez toute maladie ou mortalité inhabituelle à votre vétérinaire, s'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire, votre office provincial ainsi que vos fournisseurs.
- Mettez tout en œuvre pour rehausser les protocoles de biosécurité.
- Indiquez toutes autres mesures qui seraient prises sur votre ferme :

# PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX



# SECTION 1 : ÉLEVEUR ET EMPLOYÉS

---

## Code de conduite

*Voici un exemple de Code de conduite portant sur le bien-être des animaux que peut signer le personnel de la ferme.*

## Politique sur les soins aux animaux d'élevage avec déclaration de l'employé

À \_\_\_\_\_, nous sommes déterminés à assurer des normes élevées en matière de bien-être pour les oiseaux dont nous sommes responsables, conformément au *Élevé par un Producteur Canadien* Programme de soins aux animaux (PSA) des Producteurs de poulet du Canada (PPC) fondé sur les normes indiquées dans le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulets, des dindons et des reproducteurs*. Nous nous efforçons de favoriser une culture de compréhension à l'égard des principes et des exigences concernant les soins aux animaux qui veillent à ce que nos oiseaux soient confortables et en santé, ainsi que bien soignés.

### Notre engagement envers nos clients

Chaque personne qui manipule un animal, ou entre en contact avec un animal, doit appuyer notre objectif principal par rapport aux soins et à la manipulation responsables des animaux d'élevage et démontrer cet appui :

En passant en revue la Politique sur les soins aux animaux d'élevage et toutes les procédures de régie d'élevage (PRE) du PSAF à la ferme et du PSA (le « **Programme et la Politique** ») *avant* de commencer à travailler avec les animaux;

### En passant en revue la présente Politique

En passant en revue les PRE du PSAF et du PSA lorsque des changements y sont apportés et au moins une fois par année;

En signant la déclaration de l'employé au moment de l'embauche, et de nouveau après chaque examen annuel du Programme et de la Politique.

### Notre engagement envers nos employés

Votre travail est précieux et important pour nos animaux et notre entreprise. Les employés peuvent, en tout temps, discuter d'une question ou demander des conseils sur la façon de régler une situation auprès de \_\_\_\_\_.

nom du superviseur ou gestionnaire immédiat

Lorsque vous signalez un incident de mauvais traitement, de maladie ou de blessure possible d'un de nos animaux, nous prenons cela au sérieux. Nous documentons vos préoccupations. Nous effectuons un suivi afin de régler la situation de l'animal et/ou d'offrir une formation supplémentaire aux employés.

### L'engagement de nos employés à notre égard

Chacun de nos employés doit manipuler et traiter les animaux avec respect de manière à prévenir les blessures et réduire le stress conformément au PSA des PPC et aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui régissent nos activités. Les employés doivent veiller au respect de toutes les exigences du PSA des PPC et suivre toutes les PRE.



Lorsque les employés sont à la ferme et/ou qu'ils accomplissent du travail pour nous en dehors de la ferme, vous ne devez pas prendre de photos ou de vidéos ni d'autres images et/ou enregistrer des sons à l'aide d'un appareil quelconque (caméra, téléphone intelligent, magnétophone, vidéo, etc.) pour quelque raison que ce soit, et vous ne devez pas aider quelqu'un à le faire, à moins que \_\_\_\_\_ ne vous ait donné sa permission écrite préalable.

nom de la ferme/l'entreprise

Si un employé observe, reçoit des renseignements ou prend autrement connaissance de la manipulation ou du traitement d'un animal dont nous sommes responsables contraire au PSA des PPC ou à cette politique :

- a) Il **doit** signaler cette information **immédiatement** à \_\_\_\_\_ ou, si cette personne n'est pas disponible, à [autre personne-ressource].  
personne-ressource
- b) Il doit coopérer pleinement à l'enquête du signalement. Les employés doivent respecter le besoin de confidentialité. Par conséquent, les employés ne doivent pas divulguer de l'information au sujet d'un signalement ou de leur participation à une enquête ou rapport, sauf dans la mesure requise par \_\_\_\_\_ aux fins d'enquête appropriée et de résolution de la situation, ou lorsqu'ils sont contraints de le faire par la loi. Cependant, les employés sont autorisés à divulguer l'information à leurs conseillers juridiques et à leur conjoint/conjointe, qui doivent également respecter la confidentialité.  
nom de la ferme/l'entreprise

Toute violation des PRE du PSAF, du PSA et/ou de la présente Politique donnera lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement justifié, dans les cas appropriés.

\_\_\_\_\_ se réserve le droit de signaler les personnes qui maltraitent les animaux à la police à des fins de poursuites.  
nom de la ferme/l'entreprise

Si un employé enfreint délibérément les PRE du PSAF, du PSA et/ou cette politique \_\_\_\_\_ se réserve le droit de donner les renseignements personnels de l'employé aux autorités chargées de l'application de la loi.  
nom de la ferme/l'entreprise

**DÉCLARATION DU GESTIONNAIRE :** À titre de gestionnaire/superviseur, je déclare que j'ai passé en revue les PRE actuels du PSAF, du PSA et de la Politique sur les soins aux animaux d'élevage avec l'employé indiqué ci-dessous à la date indiquée.

\_\_\_\_\_  
**Nom du gestionnaire/superviseur**

\_\_\_\_\_  
**Signature du gestionnaire/superviseur**

\_\_\_\_\_  
**Date**

**DÉCLARATION DE L'EMPLOYÉ :** À titre d'employé de \_\_\_\_\_, je déclare avoir lu et compris la présente Politique sur les soins aux animaux d'élevage et toutes les PRE du PSAF et du PSA (le « Programme et la Politique ») et j'accepte de les respecter en tout temps. Je comprends que si je ne respecte pas le programme et la politique : i) je ferai l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement justifié, ii) je m'expose à des poursuites conformément aux lois applicables et (iii) \_\_\_\_\_ a le droit de fournir mes renseignements personnels aux autorités chargées de l'application des lois.

<b>Nom de l'employé</b>	<b>Signature de l'employé</b>	<b>Date</b>

## **SECTION 3 : ENVIRONNEMENT (TEMPÉRATURE, QUALITÉ DE L'AIR ET ÉCLAIRAGE)**

---

### **Température**

Décrivez votre programme de température durant le cycle de votre troupeau, y compris les seuils repères et les procédures utilisées si la température dépasse ces seuils (température extrême à la hausse ou à la baisse) :

---

---

---

---

### **Qualité de l'air**

Décrivez vos procédures quotidiennes de surveillance de la qualité de l'air (y compris les méthodes utilisées, la fréquence de surveillance et les seuils repères (le cas échéant) pour l'humidité et l'ammoniac) :

---

---

---

---

### **Éclairage**

Indiquez l'horaire d'éclairage utilisé pendant le cycle de votre troupeau :

---

---

---

---

Offrez-vous un minimum d'une heure continue d'obscurité au moins à partir de 24 heures du placement?

Oui  Non

Offrez-vous au moins quatre heures continues d'obscurité au moins à partir du jour cinq du placement jusqu'à sept jours avant la capture?

Oui  Non

La période d'obscurité est-elle équivalente au maximum à 20 % de l'intensité de l'éclairage durant la période de clarté?

Oui  Non

---

---

# SECTION 4 : DENSITÉ DE PEUPEMENT, CONCEPTION DE L'ESPACE ET GESTION DES LITIÈRES

## Densité de peuplement

L'information statique qui suit doit être disponible pour chaque poulailler. Elle peut être affichée dans chaque poulailler ou conservée dans un endroit central accessible au personnel qui travaille dans les poulaillers. Le formulaire qui suit ou un formulaire similaire peut être utilisé.

Voir l'annexe 1 pour des exemples de calculs.

Superficie du plancher <sup>1</sup>				Capacité maximale de placement des oiseaux							
	Superficie du plancher	Unités			Poids cible	Unités		Densité maximale	Nbre max. d'oiseaux à l'expédition	Mortalité prévue	Nbre max. d'oiseaux au placement
Plancher 1		pi. <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Plancher 1		lb.	kg				
Plancher 2		pi. <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Plancher 2		lb.	kg				
Plancher 3		pi. <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Plancher 3		lb.	kg				

<sup>1</sup>Superficie totale du plancher à la disposition des oiseaux. Les mesures doivent être prises à l'intérieur du poulailler.

Mangeoires et abreuvoirs disponibles						
Mangeoires				Abreuvoirs		
	Nombre total de mangeoires ou espace linéaire d'alimentation (1)	Recommandation <sup>1</sup> du fabricant quant au nombre d'oiseaux par mangeoire (2)	Nombre d'oiseaux (1 x 2)	Nombre total d'abreuvoirs (3)	Recommandation <sup>1</sup> du fabricant quant au nombre d'oiseaux par abreuvoir (4)	Nombre d'oiseaux (3 x 4)
Plancher 1						
Plancher 2						
Plancher 3						

<sup>1</sup>Inclure les recommandations du fabricant pour le nombre d'oiseaux par mangeoire ou abreuvoir pour votre type d'oiseaux.

## Qualité de la litière

Décrivez vos procédures quotidiennes de surveillance de la qualité de la litière (y compris la méthode utilisée et la fréquence de surveillance).

---



---



---

# SECTION 5 : OBSERVATION ET MANIPULATION DES POULETS

---

## Manipulation des oiseaux

Décrivez vos procédures de manipulation des oiseaux (y compris les poussins et les boîtes de poussins), pour prévenir les blessures et minimiser le stress.

---

---

---

## Inspections quotidiennes du troupeau

Indiquez le nombre de fois que le troupeau fait l'objet d'une inspection tous les jours. Ce nombre varie-t-il durant le cycle de votre troupeau?  Oui  Non

---

---

---

Indiquez les éléments observés durant les inspections quotidiennes :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction de la consommation d'eau et d'aliments        | <input type="checkbox"/> Comportement de confort thermique                         |
| <input type="checkbox"/> Changement dans les activités                           | <input type="checkbox"/> Changements de comportement                               |
| <input type="checkbox"/> État anormal des plumes                                 | <input type="checkbox"/> Bruits anormaux lors de la respiration/ respiration orale |
| <input type="checkbox"/> Déjections anormales                                    | <input type="checkbox"/> Boiterie et incapacité à se lever                         |
| <input type="checkbox"/> États des plumes individuelles et du plumage en général | <input type="checkbox"/> État corporel   |
|  | <input type="checkbox"/> Oiseaux morts, malades et blessés                         |

Indiquez toute autre vérification effectuée :

---

---

---

---

---

---

---

---

## SECTION 6 : PRATIQUES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ (PLAN DE SANTÉ DU TROUPEAU, MORTALITÉ, EUTHANASIE)

### Santé du troupeau

Recevez-vous des données sur votre rapport de condamnation indiquant l'incidence des condamnations, les brûlures aux jarrets, les ampoules au bréchet et/ou les lésions aux pattes?

Oui  Non

Si oui, décrivez comment vous surveillez l'incidence de ces conditions physiques et comment vous réglez les problèmes lorsque l'incidence devient trop élevée.

---

---

---

### Plan de santé du troupeau

*Il est recommandé d'élaborer un plan de santé du troupeau en consultation avec votre vétérinaire. Ce plan s'ajoute aux dossiers et aux PRE que vous tenez à jour dans le cadre du RUC et du PSAF (p. ex. dossiers sur la mortalité et les mises à la réforme, protocoles d'euthanasie et de mise à la réforme, programmes de biosécurité et de lutte contre les organismes nuisibles).*

Qui vous a aidé à élaborer votre plan de santé du troupeau (p. ex. vétérinaire, personnel du couvoir)?

---

Veuillez énumérer les maladies contre lesquelles vous luttez dans votre ferme et expliquez brièvement comment vous les prévenez.

Maladies	Méthodes de prévention

Indiquez vos protocoles de vaccination

Âge	Nom du vaccin	Vaccination contre quelle maladie?	Voie d'administration

## Euthanasie

Décrivez votre méthode primaire d'euthanasie ainsi que votre méthode de secours si votre méthode primaire ne fonctionne pas :

---

---

---

Utilisez-vous un instrument pour euthanasier vos oiseaux?

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'instrument, incluant son entretien courant :

---

---

---

Décrivez votre protocole visant à déterminer à quel moment les oiseaux doivent être euthanasiés (énumérez les éléments déclencheurs de l'euthanasie d'un oiseau) :

---

---

---

---

---

---

Décrivez comment vous vérifiez la perte de conscience et la mort pour veiller à ce que l'euthanasie soit efficace :

---

---

---

---

---

---

## SECTION 7 : GESTION ET PRÉPARATION EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

### Plan d'urgence

Décrivez vos procédures en cas de situations d'urgences précises (p. ex. panne de courant, incendie, inondation, interruption d'alimentation en eau, panne de génératrice, etc.) :

---

---

---

---

---

---

---

Veillez fournir une liste des numéros des personnes avec lesquelles communiquer en cas d'urgence (le cas échéant) et les coordonnées du personnel cadre à la ferme :

	Nom	Numéro
Vétérinaire		
Transformateur		
Transporteur		
Transport du fumier		
Fabricants d'aliments pour animaux		
Équipe de capture		
Couvoir		
Fournisseur de litière		
Fondoir		
Lutte contre les organismes nuisibles		
Fournisseur de carburant		
Électricité		
Gaz		
Eau		
Police locale (pour les urgences ne nécessitant pas d'appels au 911)		
Autre		



## SECTION 8 : CAPTURE ET CHARGEMENT

---

### Procédures pendant la capture

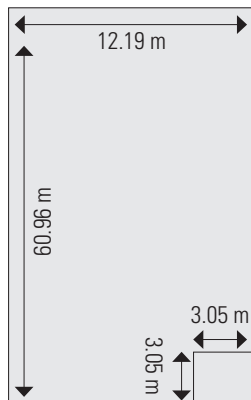
Indiquez vos procédures pendant la capture.

- Les mangeoires sont retirées en consultation avec le transformateur pour minimiser la période sans aliments
- L'eau est offerte jusqu'au moment de la capture
- En consultation avec le transformateur, les conditions du troupeau et de l'environnement (incluant les oiseaux mouillés), ainsi que la durée du trajet, sont prises en compte avant le transport
- La condition physique des oiseaux est évaluée et ceux qui sont jugés inaptes au transport sont euthanasiés (dès que possible mais dans les 8 heures suivant la fin du chargement) ou séparés
- Le représentant de la ferme et le superviseur de l'équipe de capture se réunissent pour discuter de l'état de santé du troupeau en vue du transport
  
- Les soins aux oiseaux non chargés et qui ne sont pas euthanasiés reprennent dès que possible et au maximum 8 heures suivant la fin du chargement
- Le producteur ou un représentant de la ferme est présent pour aider les équipes de capture

# ANNEXE 1 – EXEMPLES DE CALCULS DE LA DENSITÉ DE PEUPLEMENT

## 1. SUPERFICIE DU PLANCHER

Voici un exemple de calculs effectués pour déterminer la superficie d'un plancher de 200 pi. sur 40 pi. avec salle de travail de 10 pi. sur 10 pi. La superficie devrait prendre appui sur des mesures prises à l'intérieur du poulailler. L'exemple illustre le calcul pour un troupeau sujet au principe du renouvellement intégral.



(longueur du plancher x largeur du plancher) – (longueur de la salle de travail x largeur de la salle de travail)

$$= (60,96 \text{ m} \times 12,19 \text{ m}) - (3,05 \text{ m} \times 3,05 \text{ m}) \text{ ou } (200 \text{ pi.} \times 40 \text{ pi.}) - (10 \text{ pi.} \times 10 \text{ pi.})$$

$$= 743,1 \text{ m}^2 - 9,30 \text{ m}^2$$

$$8\,000 \text{ pi.}^2 - 100 \text{ pi.}^2$$

$$= 733,8 \text{ m}^2 \text{ ou } 7\,900 \text{ pi.}^2$$

## 2. OISEAUX PLACÉS

Voici un exemple de calculs effectués pour déterminer le nombre maximal d'oiseaux à l'expédition en fonction des critères suivants :

Superficie totale accessible aux oiseaux : 733,8 m<sup>2</sup> ou 7 900 pi.<sup>2</sup>

Poids cible : 2,0 kg ou 4,41 livres

Densité maximale : 31 kg/m<sup>2</sup> ou 6,35 livre/pi.<sup>2</sup>

Nombre maximal d'oiseaux à l'expédition	Nombre d'oiseaux placés : Nombre maximal d'oiseaux à l'expédition + mortalité estimée
$= (\text{superficie totale du plancher} \times \text{densité max.}) / \text{poids cible}$ $= (733,8 \text{ m}^2 \times 31 \text{ kg/m}^2) / 2,0 \text{ kg}$ ou $(7\,900 \text{ pi.}^2 \times 6,35 \text{ livres/pi.}^2) / 4,41 \text{ livres}$ = environ <b>11 375 oiseaux</b>	$= 11\,375 \times (100)/(100-3)$  <b>= 11 716 oiseaux</b>

1. Superficie du plancher <sup>1</sup>			
	Superficie du plancher	Unités	
Plancher 1	<b>733,8</b>	pi. <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
Plancher 2		pi. <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
Plancher 3		pi. <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

2. Capacité maximale de placement des oiseaux							
	Poids cible	Unités		Densité maximale	Nbre max. d'oiseaux à l'expédition	Mortalité prévue	Nbre max. d'oiseaux au placement
Plancher 1	<b>2,0</b>	lb.	kg	<b>31 kg/m<sup>2</sup></b>	<b>11 375</b>	<b>3 %</b>	<b>11 716</b>
Plancher 2		lb.	kg				
Plancher 3		lb.	kg				

## 1. MANGEOIRES ET ABREUVOIRS DISPONIBLES

Voici un exemple de calculs effectués pour déterminer le nombre d'oiseaux qui peuvent être accommodés par le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs disponibles. Dans cet exemple, nous utilisons des mangeoires circulaires (assiettes) de 13 à 15 pouces et des abreuvoirs à tétine et un nombre recommandé de 55 oiseaux par mangeoire et de 12 oiseaux par tétine.

3. Mangeoires et abreuvoirs disponibles						
	Mangeoires			Abreuvoirs		
	Nombre total de mangeoires ou espace linéaire d'alimentation (1)	Recommandation du fabricant quant au nombre d'oiseaux par mangeoire (2)	Nombre d'oiseaux (1 x 2)	TNombre total d'abreuvoirs (3)	Recommandation du fabricant quant au nombre d'oiseaux par abreuvoir (4)	Nombre d'oiseaux (3 x 4)
Plancher 1	<b>206</b>	<b>55</b>	<b>11 385</b>	<b>948</b>	<b>12</b>	<b>11 376</b>
Plancher 2						
Plancher 3						